



Vous ne souhaitez pas la vaccination anti HPV*

pour vos enfants

COMMENT FAIRE ?

*Gardasil9 et Cervarix

**1er argument: ce vaccin est une recommandation
et n'est absolument pas obligatoire**

**2ème argument: Vous avez bien pris connaissance
des diverses données et études , et donc de la
balance Bénéfices/Risques de ce vaccin**



Concernant le milieu scolaire, bien stipuler sur le carnet de correspondance, de liaison et/ou Pronote que vous vous opposez fermement à l'inoculation de ce vaccin pour votre enfant. Chaque parent le stipule !! N'hésitez pas à compléter que des poursuites pourront être engagées en cas du non respect de vos volontés.

+



Concernant votre médecin de famille, le pédiatre... stipuler sur le Carnet de Santé que vous vous opposez à l'inoculation de ce vaccin pour votre enfant. Chaque parent le stipule. *Cela sera utile aussi pour l'infirmière scolaire*



En cas de désaccord entre les 2 parents

- 1- Sachez que l'autorité parentale = les 2 parents! Donc que la volonté d'un seul des parents ne procure pas le droit de faire vacciner votre enfant.
- 2- Prenez un avocat pour faire acter ce désaccord et notamment faire valoir le vôtre et protéger votre enfant.

Dans l'intérêt supérieur des enfants

Pour préserver vos droits parentaux